



Montréal, le mercredi, 26 février 2020

Jean-Pierre Bossé, ing. DESS
 Chef de division
 Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR)
 Direction des infrastructures
 Division des grands projets
 801, rue Brennan
 10e étage, bureau 10142
 Montréal (QC) H3C 0G4

Objet : Demande de modification au réseau de distribution d'Énergir
Évaluation des coûts des travaux
Numéro de projet : 60-004265

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande de déplacement des infrastructures du réseau de distribution d'Énergir dans le cadre des travaux de la ville de Montréal (ci-après la « Municipalité ») dans le cadre du projet Peel – Soumission #412411 (ci-après le « Projet »).

Comme discuté lors de nos dernières rencontres, nous vous transmettons par la présente l'évaluation des coûts des travaux de tuyauterie (travaux mécaniques de gaz seulement) pour le déplacement et de reconstruction du réseau de distribution (ci-après les « Travaux »).

Énergir, par l'intermédiaire de son entrepreneur spécialisé, exécutera les Travaux suivants :

- La déviation et abaissement sur 180m d'une canalisation NPS8 d'acier CI-1000 sur la rue Peel entre le boul. René-Lévesque et l'avenue des Canadiens-de-Montréal.
- Tous les travaux mécaniques se rattachant à la déviation incluant les raccordements aux réseaux existants et l'abandon du réseau actuel selon le phasage des travaux de la rue Peel établie par la Municipalité.

Tel que convenu avec la Municipalité, tous les travaux civils tels que le sciage et l'enlèvement du pavage, l'excavation, l'étaçonement des coupes, le remblayage, les réfections, ainsi que la signalisation pour les Travaux seront sous la responsabilité de l'entrepreneur général sélectionné par la Municipalité et ils sont exclus de cette évaluation. L'entrepreneur général de la Municipalité agira à titre de maître d'œuvre pour les Travaux et assumera la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux du Projet en sa qualité de maître d'œuvre aux fins de l'application de la loi sur la santé et sécurité du travail et s'engage à accomplir tous les actes et gestes requis pour ce faire, y incluant les Travaux. Les clauses particulières d'Énergir en pièce jointe font partie de la présente lettre et doivent être respectées par la Municipalité et cette dernière doit s'assurer que ses entrepreneurs les respectent.

Projet 60-4265

J.P. Bossé
 26/2/2020

Lettre 2 Projets intégrés
 Page 1 sur 3

Le coût total des Travaux (excluant les travaux civils) est évalué à **982 874,17\$** plus les taxes applicables. Toutefois, comme mentionné à notre dernière correspondance, Énergir facturera la Municipalité en fonction du coût réel des Travaux plus les taxes applicables.

Conformément aux discussions entre la Municipalité et Énergir, la Municipalité s'engage à assumer les coûts réels des Travaux dans une proportion de **50%**, soit pour un montant estimé de **491 437,09\$** plus les taxes applicables. Ce montant pourra faire l'objet d'un ajustement en fonction des infrastructures réellement touchées par les Travaux une fois ceux-ci terminés. Il est entendu que les coûts réels des Travaux incluent notamment les coûts d'ingénierie, les coûts administratifs, les coûts des entrepreneurs d'Énergir et les coûts de main d'œuvre interne d'Énergir.

Par la signature de la présente lettre, la Municipalité s'engage à assumer les coûts réels des Travaux conformément aux modalités qui y sont énoncées. À cet égard, veuillez nous retourner la présente dûment signée par le représentant autorisé de la Municipalité à :

Simon Crépeau

Technicien de projets
11401, avenue L.-J. Forget
Anjou (Québec)
H1J 2Z8

Simon.crepeau@energir.com

La présente évaluation sera valide pour une durée de 30 jours suivant l'émission de la présente. Conséquemment, à défaut de transmettre à Énergir la présente lettre dûment signée le 25 mars 2020, Énergir se verra dans l'obligation de procéder à une nouvelle évaluation des coûts aux entiers frais de la Municipalité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Marianne Gagnon au numéro 514-567-1853.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marianne Gagnon, ing.

Chargée de projets

J'ai lu, je comprends et je suis dûment autorisé en tant que mandataire de la Municipalité pour accepter les modalités énoncées à la présente lettre.

J'ai signé le 26 FÉVRIER à MONTREAL.

Jean Pierre Bossé
Signature

JEAN-PIERRE BOSSÉ
Nom du signataire (en lettres moulées)

CHEF DE DIVISION - CSPTI - V de P
Titre et Fonction

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de service)
No de téléphone cellulaire
No de téléphone au travail
No de téléphone à la résidence
Nom de la personne-ressource (si différente du signataire)
No de téléphone de la personne-ressource